



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES INTERNE DE PHILOSOPHIE - CAER

Section : PHILOSOPHIE

Session 2019

**Rapport de jury présenté par Madame Brigitte SITBON
Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale
Présidente du jury**



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

PRÉAMBULE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

I. Présentation du parcours de formation et du parcours professionnel

II. Présentation d'une réalisation pédagogique

- a. La forme
- b. Le fond
- c. Le problème du plagiat

ÉPREUVE D'ADMISSION

I. REMARQUES GÉNÉRALES

1. Une épreuve orale
2. Nature et format de l'épreuve
3. L'entretien

II. MATRICE 1 : LA LEÇON

1. L'analyse et la problématisation du sujet
2. Le développement

III. MATRICE 2 : L'EXPLICATION DE TEXTE

1. Nature de l'épreuve
2. Introduire le texte
3. Deux exemples d'excellentes prestations

SUJETS PROPOSÉS À L'ÉPREUVE D'ADMISSION

IV. INDICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET NOTE DE COMMENTAIRE

1. Indications réglementaires
2. Note de commentaire relative à l'épreuve d'admissibilité du CAPES interne de philosophie

Annexe

STATISTIQUES



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos plus vifs remerciements à Madame Véronique DUPAYRAT, Proviseure du lycée Jean Lurçat à Paris, ainsi qu'à Madame Marianne DUJARDIN, Proviseure-adjointe, qui nous ont accueillis dans leur établissement, le Lycée Jean LURÇAT (PARIS 75013), et ont permis aux épreuves orales du Capes interne de philosophie (session 2019) de se dérouler dans des conditions optimales.

Il a été réservé à notre jury le meilleur accueil et le travail en a été grandement facilité par une attention bienveillante à la logistique et à tous les détails de l'organisation matérielle du concours.

Cela n'aurait pas été possible sans la présence, l'efficacité et l'aide précieuse de toute l'équipe de direction, celle d'entretien et de tout le personnel participant à la vie du lycée.

Nos remerciements vont également à tous les membres du bureau des concours du S.I.E.C, qui, à chaque étape de la réalisation du Capes interne de philosophie ont été présents, vigilants et toujours réactifs en cas de nécessité.

Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés et acceptent, au nom des membres du jury et de sa Présidente, l'expression de notre sincère gratitude.

Je remercie aussi l'ensemble des professeurs et des institutions qui ont contribué à la formation des candidats à ce concours ainsi que tous les membres du jury dont je salue le professionnalisme, la rigueur et la générosité.

Madame Brigitte SITBON
Inspectrice Générale
Présidente du jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

PRÉAMBULE

Nous nous sommes réjouis lors de cette session 2019 du Capes interne et du CAER de philosophie de voir croître considérablement le nombre de postes mis au concours, passant du simple au double ; 135 candidats ont ainsi été déclarés admissibles contre 79 en 2018, à l'issue des épreuves d'écrit.

Cette augmentation notoire a permis d'offrir 45 postes à l'enseignement public (contre 15 en 2018) et 15 postes au privé (contre 14 en 2018) ; au total, 67 candidats ont donc été admis pour cette session 2019, tous les postes ayant été pourvus.

Les dossiers RAEP sont l'objet d'une double correction, et concernant la barre d'admissibilité, le jury a décidé pour la troisième année consécutive d'accorder la même moyenne de 12/20 – affecté du coefficient 1 –, à ceux qui répondaient aux critères d'évaluation et aux attendus de cette épreuve.

Cette décision a plusieurs conséquences : d'une part, elle permet d'atténuer, voire de contrecarrer, les conséquences des possibles risques de fraude ou de plagiat parfois constatés dans ce concours (dossiers RAEP repris en partie ou intégralement par d'autres candidats, mise en ligne de dossiers méritants, « copier-coller » de cours publiés sur internet, etc.) ; et d'autre part, elle laisse à l'épreuve d'oral une place de choix permettant de connaître et d'évaluer les compétences pédagogiques et philosophiques des candidats dans leur entière mesure. Le coefficient 2 affectée à l'épreuve d'oral démontre, si besoin était, l'importance de cette épreuve.

Le CAPES interne de philosophie (et CAER) s'adresse à des candidats qui ont déjà pour la plupart une activité professionnelle ; ce concours leur permet grâce à l'oral, à l'entretien qu'il comporte, et aux exigences de présentation du dossier RAEP, de corriger et d'améliorer une démarche déjà en place depuis parfois plusieurs années. Il permet également de perfectionner certaines des opérations intellectuelles et discursives déterminantes pour l'enseignement de la philosophie et correspondant à la professionnalité qui s'y trouve mobilisée.

L'oral a été cette année d'un assez bon niveau ; les candidats ont fait preuve de sérieux, manifestant une solide connaissance des textes fondamentaux de la philosophie, et il y a eu peu d'abandons en cours d'épreuve, même si certains ont mal tiré profit des deux heures de préparation qui leur étaient imparties, ni non plus du temps de l'entretien lui-même.

Il ne s'agit pas tant à l'oral, de vérifier l'immensité de la culture des candidats, que d'engager un entretien susceptible de leur donner l'occasion de témoigner d'une pensée à l'œuvre et en acte et digne de la spécificité que constitue l'enseignement de philosophie. Lorsque les candidats ont adopté cette démarche, modeste mais salutaire, de mise en question des certitudes immédiates, ont fait preuve d'un savoir maîtrisé, et se sont ainsi mis en état d'argumenter les problèmes que posaient les textes ou les sujets proposés, les échanges avec le jury ont alors pu se déployer dans une dimension proprement philosophique.

L'exposé oral doit obéir aux réquisits propres à toute étude philosophique de qualité ; à savoir, pour les textes, la mise au jour de leur singularité, du problème qu'ils posent et son élucidation, en évitant l'irrésistible paraphrase qui, loin de faire émerger les véritables enjeux d'un texte, les appauvrit, voire les annihile. Il en va de même pour la première matrice donnant à répondre à une question qui invite le candidat à démontrer sa capacité à poser un problème, à produire une analyse conceptuelle rigoureuse et à élaborer une argumentation dotée d'une progression logique où s'insère la référence aux textes et aux doctrines de manière à la servir et non pas à la remplacer.

Tel est l'esprit de ce concours qui, malgré sa différence d'avec les concours « externes », n'en demande pas moins aux candidats la même rigueur, la même culture, la même volonté généreuse de transmettre des connaissances précises et assurées à des élèves de classes terminales – et bientôt de premières – qu'ils auront en responsabilité. L'exercice du métier de professeur de philosophie requiert ces qualités pédagogiques et intellectuelles académiques, mises à l'épreuve lors de ce concours et qui doivent caractériser l'enseignement de la philosophie dans l'institution scolaire de notre pays.

Mis à part le cas assez exceptionnel de candidats qui ne se sont pas assez préparés et qui n'ont pas suffisamment travaillé, la faiblesse de leur prestation venant le plus souvent d'une forme de dogmatisme – affirmation péremptoire de « vérités » non vérifiées ou fausses –, inacceptable pour les élèves qu'ils sont susceptibles d'avoir en classe, tout comme pour les membres du jury de ce concours, celui-ci se réjouit de constater que les candidats se sont bien mieux préparés cette année à l'épreuve orale. De même, les dossiers RAEP répondent mieux aux consignes de l'écrit.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Et la très légère baisse constatée de la moyenne générale d'admission (12,42 contre 12,78 en 2018) ne reflète pas véritablement le progrès survenu cette année mais bien plutôt est la conséquence mathématique d'une augmentation du nombre de candidats.

Le jury ne peut donc qu'encourager ces derniers à se préparer dans des conditions optimales et suivre les multiples formations qui leur sont proposées dans leurs académies.

Je m'associe à tous les membres du jury pour souhaiter bonne chance et bon courage aux futurs candidats de la session 2020, espérant qu'ils sauront mettre à profit la lecture de ce rapport (et des précédents), où se trouvent consignés de manière claire et distincte les exigences de ce concours.

Brigitte SITBON
Inspectrice Générale
Présidente du jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Rapport établi par Karine BOCQUET et Fulcran TEISSERENC à partir des observations des membres des commissions.

Intitulé de l'épreuve :

**« Épreuve de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle » (RAEP)
Dossier soumis à une double correction et noté de 0 à 20 : coefficient 1.**

Les membres du jury se réjouissent d'avoir pu lire quelques très bons dossiers, clairs, précis, montrant une belle maîtrise de la langue française, et, point essentiel, ayant une réelle consistance philosophique. Toutefois, trop nombreux sont les candidats qui échouent faute d'avoir compris la nature de l'exercice. Les remarques qui suivent, et qui s'inscrivent dans la continuité des rapports précédents, ont pour but d'aider à une meilleure constitution des dossiers, en précisant, sur la base des instructions officielles, les attendus des épreuves.

I. Présentation du parcours de formation et du parcours professionnel

Pour cette première partie du dossier, le jury attend des candidats une présentation, sous forme de Curriculum Vitae, claire, sobre et précise :

- de la formation suivie (les diplômes obtenus, en mentionnant l'année, la note, et le cas échéant le directeur de mémoire et le titre du mémoire ou, éventuellement, de la thèse)
- du parcours professionnel (quelle(s) discipline(s) enseignée(s), dans quel établissement, face à quelles classes)
- éventuellement d'autres activités ou missions (participation à un comité éditorial, publications...), - enfin les présentations aux concours de l'enseignement (y compris le CAPES interne, en précisant l'année et les notes obtenues).

De nombreux dossiers présentent des récits de vie, dont le style et l'emphase ne sont pas appropriés. Un candidat débute même par ces mots : « *Ma vie commence le XX septembre 19XX à XXX* ». Il ne s'agit pas non plus de produire une lettre de motivation : on évitera donc le discours de la vocation (« *Cette première expérience m'a conforté dans la certitude de ma vocation* » ; « *il me parut naturel de postuler dans cette matière* »), les déclarations d'intention, la liste des compétences professionnelles attendues ou développées (« *Enseigner la philosophie à un groupe...Renseigner des supports d'évaluation scolaire...Informé le proviseur, les collègues, les parents lors de conseils de classe...Capacité d'écoute et de communication...* »), ni les références au Bulletin Officiel.

Le jury rappelle aux candidats que la consigne officielle interdit de joindre le rapport d'inspection à leur dossier RAEP. De même, il est inutile de joindre au dossier des lettres de recommandation écrites par le chef d'établissement, ou par le collègue qui assure la formation au concours.

De manière générale, le jury recommande une attention particulière à la présentation du dossier. Ainsi, la maîtrise de la langue faisant partie des compétences attendues et nécessaires d'un professeur de philosophie, un dossier dont l'orthographe est hasardeuse, ou présentant de nombreuses fautes d'accord est d'un très mauvais effet. On en trouve même dans les bons dossiers.

Le jury invite plus que jamais les candidats à se relire soigneusement, à veiller à la clarté de leurs phrases et à la rectitude grammaticale et syntaxique de leur expression.

II. Présentation d'une réalisation pédagogique

Le candidat est libre de choisir la réalisation pédagogique qu'il souhaite présenter. Il n'y a pas d'attendu spécifique quant à la nature de cette séquence : il peut s'agir d'une explication de texte, d'une leçon présentée partiellement ou intégralement, d'un corrigé, etc.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Il importe surtout que cette présentation se situe dans le cadre d'un cours de philosophie (possible ou effectivement réalisé) devant une classe terminale. Il ne convient donc pas de présenter un cours de formation pour adultes, un cours universitaire, un atelier philosophique pour des élèves de l'école élémentaire, ou bien encore un cours d'une autre discipline (par exemple, un candidat a proposé en guise de réalisation pédagogique un cours de littérature sur « *La question de l'Homme dans les genres de l'argumentation du 16^e siècle à nos jours* » sans aucun contenu philosophique).

Le contenu du cours doit, bien évidemment, prendre en compte le programme de philosophie en vigueur des classes terminales, et doit présenter de manière précise un cheminement véritablement philosophique.

a. La forme

Si la plupart des dossiers ont une présentation claire, lisible, aérée, et sont écrits dans un français correct et précis, de nombreux dossiers sont aussi trop longs, avec un texte compact, sans retour à la ligne, sans parties clairement distinguées, ce qui rend la lecture pénible.

La division en paragraphes est souvent mal maîtrisée, soit par excès (le propos s'en trouve alors haché, mal scandé et décousu), soit par défaut (il est alors touffu et sans articulations suffisamment nettes).

Il convient par ailleurs de respecter la longueur du dossier exigée dans l'annexe de l'arrêté du 27 avril 2011, et de ne pas mettre en annexe des documents inutiles, trop nombreux, laissant alors au correcteur le soin de trier ce qui serait pertinent.

D'une manière générale, il est souhaitable de faire apparaître la numérotation des pages, et les parties montrant l'articulation du texte.

Le style utilisé doit rester sobre, précis, et doit permettre d'apprécier la mise en œuvre d'une démarche philosophique. Les adresses directes au jury sont à éviter (« *Il ne pourrait être envisageable que vous ne prissiez en considération mes dires, et pas seulement pour votre serviteur, mais pour tous ces vacataires anonymes, soldats inconnus d'une résistance aux extrémismes qui couvent sur le Web* » (sic)). Un style confus et ampoulé n'est pas ici approprié, pas plus qu'un style trop familier.

Là encore le jury attend des candidats de faire usage d'une langue claire, correcte et maîtrisée. Il est regrettable de retrouver dans ces présentations des fautes communes chez les élèves : des interrogations indirectes avec point d'interrogation ; des titres d'ouvrage non soulignés, incomplets, ou inexacts ; des expressions incorrectes (« *la réalité vraie* », « *l'autrui* ») ; l'usage non justifié de majuscules pour des noms communs (*le Temps, l'Être, l'Essence, l'Homme...*) ; des noms d'auteurs mal orthographiés ; des références bibliographiques incorrectes (*Eichmann à Jérusalem* attribué à M. Von Trotta) ou incomplètes (pour un ouvrage en langue étrangère, il convient d'indiquer la traduction utilisée). Dans un dossier sérieux, une simple erreur de recopiage d'un texte de Kant change le sens du propos et peut occasionner un contresens.

On ne peut qu'inciter les candidats à la plus grande vigilance.

b. Le fond

Le plus souvent, que les questions directrices aient pris la forme d'un cours mené sur plusieurs séances (« Pourquoi les hommes se donnent-ils des lois ? ») ou d'un texte à expliquer (Bergson sur l'identité personnelle), le choix de ces questions s'est montré pertinent et conforme au programme des classes terminales. Néanmoins certains dossiers organisent la séquence pédagogique à partir d'une question initiale assez confuse, ou peu pertinente (« *L'insociable sociabilité humaine est-elle une chose vraie ?* »). D'autres proposent des questions trop techniques pour donner lieu à des exposés destinés à des élèves de terminale (« *Peut-on vérifier une théorie ?* », une « introduction à la philosophie » examinant le problème de l'être et du non être chez Parménide) ou pour lesquelles l'articulation avec le programme reste obscure (« *La fonction de la réflexion philosophique* », « *avoir un corps* », « *Qu'est-ce que penser ?* »).

On regrettera toutefois – lorsque la question initiale est bien choisie, conforme au programme et adaptée aux classes de terminale –, qu'elle soit finalement laissée de côté pour développer un propos qui ne la traite que partiellement, voire plus du tout. Par exemple, « *La connaissance de soi suppose-t-elle autrui ?* » donne lieu à un cours sur autrui assez complet mais de nombreux passages n'ont que peu à voir avec la question initiale, et répondent plutôt à la question « *Peut-on connaître autrui ?* ». De même « *aimer son travail, est-ce encore travailler ?* » a consisté à se demander si le travail peut être une bonne chose, négligeant ainsi le problème impliqué dans la question posée.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

D'une manière générale, que le candidat choisisse de présenter le traitement d'une question ou l'explication d'un texte, la séquence doit être organisée clairement à partir de l'exposition d'un problème philosophique permettant de saisir les enjeux de la réflexion proposée, et justifiant ainsi les différentes références philosophiques éventuellement mobilisées. Le catalogue de références sur une notion, aussi classiques soient-elles, ne peut donc répondre à l'exercice demandé, ni aux exigences philosophiques. Ainsi, une séquence consacrée à « *La place de la finalité dans la biologie* », décline successivement des définitions générales puis des résumés de doctrines allant de Descartes à Bergson, en passant par Spinoza et Lamarck, sans travail conceptuel du « vivant ». Une autre (« *Doit-on toujours dire la vérité ?* ») récite ou expose le désaccord entre B. Constant et Kant.

Qu'on ne se méprenne pas sur l'esprit de l'épreuve : quand bien même les instructions officielles évoquent une « réalisation pédagogique (...) relative à une situation d'apprentissage » ou encore une « séquence d'enseignement », l'épreuve demeure avant tout philosophique. En conséquence, on ne saurait confondre la nécessaire mise en perspective pédagogique du cours présenté (À quel type de classe s'adresse-t-on ? Quelles ont été les notions déjà abordées avec les élèves ? Quelles sont les distinctions conceptuelles mises en œuvre ? Quelles sont les représentations communes questionnées par le sujet et la réflexion conduite ?) avec de simples récits de vie de classe, qui n'ont plus rien de philosophiques.

Ainsi, une séquence se proposant le sujet : « *Être libre, est-ce faire ce qui nous plaît ?* », raconte le cours, la manière de procéder et les réactions des élèves. Une autre séquence, sur la question : « *Pourquoi les hommes se donnent-ils des lois ?* », laisse bien trop la place à des considérations sur la parole laissée aux élèves, la dictée, les questions posées à la classe, ses réactions, etc. Ces « récits de vie » ont pu trop souvent prendre l'allure d'un exposé circonstancié de détails « matériels » parfaitement superflus (« J'écris au tableau les interventions des élèves », « Je conseille aux élèves de se servir d'un crayon de bois pour les moments de réflexion au brouillon, etc. »).

Il est inutile également de rapporter la manière dont le professeur installe son autorité (« *Un élève, que nous appellerons élève A, s'exclame sur un ton péremptoire : « Non il n'y a pas besoin d'être pauvre pour être heureux ». Les rires fusent. J'appelle à l'écoute active et je recadre l'intervention dans le champ de notre problématique.* »).

Le jury évalue dans ce dossier le travail philosophique qu'un professeur propose à ses élèves de suivre ; il serait parfaitement impossible d'évaluer son autorité, sa gestion de la classe, ou sa posture sur la base d'un simple récit.

Néanmoins le jury a eu l'occasion de lire de très bons dossiers. Certains ont proposé des usages pertinents de supports originaux, par exemple le *Décatalogue* de Kieslowski pour une leçon sur « *La religion est-elle irrationnelle ?* », ou bien encore une référence au travail d'Annie Ernaux sur la consommation de masse dans un cours par ailleurs classique sur « *Désir et bonheur* ».

Il a été donné au jury de lire une séquence très réussie sur le sujet : « *Peut-on qualifier d'inhumaines certaines actions de l'homme ?* ». Le candidat a su présenter une problématisation justifiée : « *L'homme n'est-il pas le seul être à pouvoir agir contre sa nature ? Mais si tel est le cas, alors agit-il vraiment "contre-nature" ?* » Ce problème a servi de fil directeur clair, menant à des développements successifs sur le mal considéré comme inhérent à la nature humaine, puis sur la nécessité morale, enfin sur la nécessité « épistémologique » de considérer ces actions comme inhumaines. Le développement s'organisait autour de *définitions* : de ce qui est « inhumain », de la « barbarie », de la notion de personne ; autrement dit une détermination des concepts qui fait partie intégrante de l'argumentation ; mais il mettait également en œuvre des distinctions conceptuelles entre être et faire, nature et norme. Enfin l'ensemble du cheminement s'appuyait sur un usage précis et pertinent des auteurs (en l'occurrence Rousseau, Lévi-Strauss, Arendt).

Parmi d'autres exemples de dossiers réussis, un certain nombre présentait des séquences très bien menées sur des questions épistémologiques. Un candidat s'est demandé si les théories empiriques peuvent former des connaissances : il s'est interrogé sur la différence entre croyance et connaissance, a évoqué le problème de Guettier sur la définition lointainement inspirée du *Ménon* et du *Théétète* de la connaissance comme croyance vraie justifiée, a examiné le statut des « preuves » tirées de l'expérience, introduit le problème de l'induction et de la réfutabilité, et à partir de la discontinuité des paradigmes dans l'histoire des sciences, a défendu une conception « faillibiliste » de la connaissance.

Un autre bon dossier s'est attaché aux enjeux théoriques et pratiques de la démonstration : le candidat a expliqué les divers procédés démonstratifs, montré le travail nécessaire à l'explicitation de toutes les prémisses du raisonnement et réfléchi aux premiers principes à partir desquels les prémisses pouvaient être



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

justifiées. Il a souligné ensuite le bénéfice pratique de cette recherche sur la validité et le nombre des prémisses, le pluralisme favorisant la tolérance, sans faire perdre la rigueur.

Enfin, une candidate a proposé une solide réflexion sur la notion d'appartenance à une culture : le terme est bien défini, la diversité et la relativité des cultures sont également bien cernés, en même temps que leur contribution identitaire et la tension qui en découle pour les individus entre ancrage dans le particulier et visée de l'universel.

c. Le problème du plagiat

Le jury s'inquiète du développement d'une pratique qu'il croyait être le propre de certains élèves : le plagiat, plus ou moins littéral, d'articles, d'ouvrages, voire de corrigés disponibles sur Internet. Devant la multiplication des passages empruntés, et parfois entièrement copiés-collés, il semble urgent d'alerter les candidats et de leur signifier le caractère illégal et inacceptable de tels procédés. Si nul n'est tenu à la perfection et s'il est légitime de s'instruire pour élargir le champ de sa pensée, l'honnêteté intellectuelle reste la première vertu philosophique et la condition de toutes les autres.

À titre d'exemples, signalons les dossiers les plus problématiques à cet égard. Une leçon sur le sujet « *Par quels critères peut-on distinguer une œuvre d'art d'un objet quelconque ?* » a intégré des paragraphes entiers d'un corrigé payant (<https://www.aide-en-philo.com/dissertations/peut-distinguer-oeuvre-art-objet-quelconque-2872.html>).

Dans un autre dossier, s'attendant à l'explication du texte de Pascal sur les apories de la définition du « moi », les analyses ont été essentiellement composées à partir du plagiat de l'article d'O. Verdun paru dans la revue *Le Philosophoire* et téléchargeable depuis le site Cairn à partir du lien <https://www.cairn.info/revue-le-philosophoire-2008-2-page-191.htm?contenu=resume#>, en alternance avec des passages tirés d'une page du blog de D. Guillon-Legeay (<http://chemins-de-philosophie.over-blog.com/2014/09/le-moi-realite-ou-illusion-1-2.html>).

Enfin, une candidate a redoublé d'inventivité qui aurait été mieux employée au service du sujet lui-même pour traiter la question « *Le temps est-il notre malheur ?* » : elle a retranscrit par écrit, quasiment mot pour mot, la leçon de M.-H. Arfeux enregistrée pour l'émission *Les Nouveaux chemins de la connaissance* en 2009, dont la rediffusion est disponible sur le site de l'INA (<https://www.ina.fr/audio/P14146167> et suivants).

Le jury a attribué à ces dossiers une note éliminatoire.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

EPREUVE D'ADMISSION

Rapport établi par Thibault BARRIER et Karine BOCQUET à partir des observations des membres des commissions.

I. REMARQUES GÉNÉRALES

- Intitulé de l'épreuve :

Épreuve professionnelle : analyse d'une situation d'enseignement.

- Durée de la préparation : 2 heures.

- Durée de l'épreuve : 1 heure 15 maximum (exposé : 30 minutes maximum ; entretien : 45 minutes maximum).

- Coefficient : 2.

L'épreuve professionnelle d'admission consiste dans le traitement d'un des deux sujets ou « matrices » au choix contenus dans une enveloppe tirée au sort par chaque candidat. Les deux types de matrices proposées sont :

1- Une leçon dont le sujet consiste en une question de type dissertation, assorti du libellé suivant : *Comment traiteriez-vous ce sujet dans le cadre d'une leçon de philosophie en classe terminale ?*

2- Une explication de texte extrait de l'œuvre d'un des auteurs du programme de terminale, précédé du libellé suivant : *Expliquez ce texte en montrant l'usage que vous en feriez dans une leçon de philosophie en classe terminale.*

Les membres du jury procédant au tirage des sujets indiquent à chaque candidat les bornes du texte qui lui est proposé (matrice 2), bornes qui, par ailleurs, sont déjà indiquées sur la photocopie du texte. Les candidats ne disposent que de cette photocopie du texte et non de l'ouvrage dont il est extrait, ni d'aucune ressource documentaire pendant la durée de préparation (2h).

À compter du début de la préparation, les candidats disposent de 10 minutes *maximum* pour déterminer leur choix entre les deux sujets proposés.

La session 2018 proposait des sujets se rattachant aux notions suivantes inscrites au programme :

- *Le désir*
- *L'État*
- *L'histoire*
- *La religion*
- *Le temps*
- *Le vivant*

1. Une épreuve orale

Le caractère oral de l'épreuve implique en premier lieu d'adopter une attitude adéquate à un concours de recrutement de l'enseignement. La désinvolture, la familiarité, le découragement ou encore l'agressivité sont donc à proscrire. À l'inverse, la clarté, le souci d'élaborer un propos précis et rigoureux tout en restant accessible, les variations de ton, sont autant d'éléments qui confèrent à l'exercice oral son dynamisme et permettent de maintenir l'intérêt de l'auditoire. À cet égard, la lecture du texte, exigée en début d'explication, doit tâcher d'être vivante et peut déjà faire apparaître une certaine compréhension de l'extrait. Le jury encourage donc les candidats à ne pas négliger le soin à apporter à cette partie de l'épreuve. Bien souvent, les lectures vivantes et fluides du texte donnaient lieu à de bonnes explications.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

2. Nature et format de l'épreuve

L'intitulé des matrices – qui renvoie à son usage possible en classe terminale – ne doit pas être compris comme un appel à simuler un cours que l'on ferait devant des élèves, ou à encadrer son propos de remarques pédagogiques ou didactiques. Les candidats doivent en effet présenter au jury une leçon ou une explication de texte valant en soi, un *tout* abouti commençant comme il se doit par une introduction et se terminant par une conclusion, de la même manière qu'une leçon ou une explication faites à l'écrit. C'est la teneur philosophique du propos, sa densité, précisément articulée, qui en fait toute la valeur didactique devant une classe de terminale. Il est donc déconseillé de proposer des réflexions méta-discursives sur sa propre prestation orale, pour témoigner de ses difficultés à analyser certains termes ou à élaborer une argumentation plus précise sur un point particulier, ou encore de faire une incursion dans une classe imaginaire (« *Ici je dirais aux élèves* », « *J'écrirais le mot au tableau* », etc.). Les commentaires strictement pédagogiques qui évoquent, de manière programmatique et souvent évasive, ce qui aurait été fait en classe à l'occasion d'un tel sujet, sont inutiles car ils rendent le propos confus et conduisent la plupart du temps à une dissolution du fil argumentatif.

Cela ne signifie pas que le candidat ne doive jamais manifester de perplexité face à l'énoncé d'un sujet ou à un texte. Au contraire, ces perplexités peuvent constituer un moteur pour le travail philosophique, à condition de permettre une prise en charge *théorique* de ces difficultés, et ce, sans avoir à faire l'objet de commentaires de nature psychologique sur cette perplexité elle-même. Le propos des candidats doit donc s'en tenir au niveau du *traitement* du sujet lui-même, sans allusions prospectives ni rétrospectives.

Pour qu'un tel traitement soit réussi, le jury ne saurait trop insister sur l'importance du travail d'analyse, de conceptualisation, de problématisation et d'articulation précise des idées, que requièrent les deux exercices de la leçon et de l'explication de texte. C'est d'abord à l'application de ces exigences fondamentales que tiennent les très bons oraux auxquels le jury a eu le plaisir d'assister. Mais, outre ces principes méthodologiques élémentaires, le jury attend également des candidats qu'ils manifestent, non pas une connaissance intégrale de l'histoire des idées, mais au moins une culture philosophique minimale, sans laquelle il devient difficile de traiter convenablement un sujet de leçon ou d'expliquer correctement un texte. Certes, certains candidats n'enseignent pas la philosophie en lycée au moment où ils se présentent au concours, mais cela ne doit pas les empêcher d'être informés des attendus des épreuves auxquelles ils devront préparer leurs élèves s'ils sont reçus. La connaissance des programmes et des exigences de la discipline constitue donc un réquisit minimal.

Pour ce qui concerne les connaissances philosophiques plus précises, le jury s'est parfois étonné du manque de maîtrise de certaines distinctions élémentaires relatives aux notions impliquées dans les sujets. Pour rappel, les six notions au programme du CAPES interne sont connues dès le début de l'année scolaire. Les candidats ont donc un temps raisonnable pour les travailler, et éviter ainsi de sembler démunis face à certains sujets ou à certains textes. Avancer que l'on ne connaît pas telle ou telle notion car l'on n'a jamais enseigné en terminale littéraire ne constitue pas une excuse aux yeux du jury : l'oral du concours porte sur un programme réduit, ajusté au concours interne, auquel les candidats doivent se préparer. Les connaissances acquises lors de la préparation n'ont toutefois pas vocation à être « recasées » à toute force dans la présentation orale, elles doivent plutôt être *utilisées* par les candidats pour gagner en précision dans l'analyse du sujet ou du texte qui lui sont proposés.

La maîtrise conceptuelle rend possible une mise en ordre et une hiérarchisation des idées, qui est aussi la clef d'une plus grande maîtrise du temps imparti. Ce temps est d'abord celui des deux heures de préparation. Il est ainsi recommandé aux candidats de s'entraîner, durant l'année, à traiter le plus complètement possible une leçon ou une explication dans ce laps de temps, afin de ne pas être pris au dépourvu le jour de l'oral. Les trente minutes d'exposé dont disposent ensuite les candidats constituent un maximum : les propos qui se prolongent au-delà sont systématiquement interrompus. Le jury encourage toutefois les candidats à utiliser le temps dont ils disposent et regrette que certains exposés s'achèvent au bout d'une quinzaine de minutes seulement. Il faut prendre le temps d'une réflexion approfondie. L'usage du temps est un élément fondamental de tout exposé oral, lors d'un concours de recrutement ou d'une séance de cours. Il ne saurait non plus être négligé lors de la préparation durant l'année.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

3. L'entretien

Enfin, le jury tient à rappeler que l'entretien qui suit la leçon ou l'explication n'est pas une nouvelle épreuve, et qu'il a pour fonction première de *prolonger* la réflexion à partir de l'exercice oral proposé. Il n'a donc en rien vocation à piéger ou à confondre le candidat. Il vise bien plutôt à engager une discussion sérieuse, grâce à laquelle ce dernier sera conduit à préciser ou à corriger certaines de ses analyses, à approfondir des références, à développer ou proposer des exemples ; en somme, à enrichir sa prestation. Si le jury pointe certaines erreurs, imprécisions ou confusions, ce n'est pas pour condamner le candidat, mais au contraire pour l'inciter à y remédier. Il s'agit ainsi de faire l'effort – dont le jury sait bien qu'il suit deux heures de préparation écrite et trente minutes d'exposé oral – de rester le plus disponible et le plus réactif possible aux questions qui sont posées. Les meilleurs entretiens ont été menés avec les candidats qui ont pris à chaque fois au sérieux les questions, sans agacement ni dépréciation de soi, et ont cherché à y répondre de manière précise et honnête. Dans les moins bons entretiens, les candidats se sont trop laissés dérouter par les remarques du jury, et ne parvenaient alors qu'à répéter les propos déjà tenus au lieu de relancer le travail d'analyse.

II. MATRICE 1 : LA LEÇON

Le jury tient à rappeler ici les exigences méthodologiques d'une telle épreuve, exigences souvent peu respectées par les candidats. L'impératif premier de la leçon consiste à traiter le sujet, rien que le sujet, tout au long de la leçon.

1. L'analyse et la problématisation du sujet

Un tel traitement implique, dès l'introduction, un travail d'analyse, de définition, de distinction et de problématisation. L'analyse du sujet peut commencer par l'analyse de la formule même de la question, en son sens élémentaire et « pré-philosophique » pourrait-on dire. Cela doit déjà conduire à en faire apparaître les présupposés. Sur un sujet comme « *À quoi tient la force de l'État ?* », il n'est pas possible de se contenter de présenter diverses réponses qui semblent arbitrairement choisies. Il aurait fallu par exemple commencer par se demander pourquoi la force devrait s'appuyer sur autre chose qu'elle-même, pour pouvoir ensuite envisager des réponses concurrentes à la question posée, et les articuler entre elles dans une démarche progressant logiquement.

L'analyse précise des termes permet de passer du simple « mot » au concept. De ce point de vue, certains candidats ont tendance à d'emblée refermer la pluralité de significations des termes sur un seul et unique sens, parfois arbitrairement choisi. Il est plutôt recommandé aux candidats de faire travailler leur conscience de la langue pour envisager, autant que possible, la diversité des acceptions possibles des termes, avant de considérer celles qui sont les plus pertinentes en vue d'élaborer un problème philosophique et la progression argumentative qui s'y rapporte. Autrement dit, une analyse féconde du sujet conduit à ouvrir le spectre des significations des termes pour ensuite les ordonner conceptuellement, *en fonction du problème posé*.

Il faut souligner à ce titre que *tous les termes* du sujet doivent être précisément analysés, et pas uniquement les termes qui se rapportent explicitement à une notion philosophique du programme. Par exemple, le sujet « *Le désir est-il aveugle ?* », imposait non seulement une analyse du terme de désir (et du singulier qui le qualifie : quelle différence y a-t-il entre « le » désir et « les » désirs ?), mais aussi de s'interroger précisément sur la signification du terme « aveugle » : s'agit-il d'une cécité radicale, d'aveuglement ponctuel engendré par certains facteurs, d'un simple trouble de la vision qui perçoit toutefois quelque chose de son objet ? Sur quoi porte cet aveuglement : est-ce sur son objet, sur sa cause, ou encore sur sa propre existence ?

Pour le sujet « *L'État peut-il renoncer à la violence ?* », et en dépit d'indéniables qualités dans le traitement du sujet, le candidat n'a pas questionné l'idée de renoncement et a opposé deux conceptions de l'État, celle de Hobbes, dans laquelle la violence serait constitutive du pouvoir souverain, et celle de Rousseau, dans laquelle la violence devient « minimale » – mais dans aucun de ces deux cas il n'est question d'un État qui se dessaisirait d'une violence première.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

À l'inverse, un effort diversement approfondi pour opérer des distinctions nécessaires à partir de certaines notions a été apprécié du jury. Ayant à traiter « *Y a-t-il une limite à la connaissance du vivant ?* », une candidate a ainsi justement mobilisé la différence établie par Kant entre « borne » et « limite », sans cependant toujours en tirer suffisamment de matière pour la réflexion, faute d'un questionnement assez précis du verbe « connaître » (malgré la mobilisation légitime de la distinction entre expliquer et comprendre).

Le sujet « *Qu'est-ce qui rapproche le vivant de la machine ?* » a donné lieu à une analyse intéressante du verbe « rapprocher », de la présupposition d'une distance initiale entre les deux termes à l'idée de degrés de proximité et de la possibilité d'une confusion, d'une indifférenciation qui en serait la limite (« Comment connaître le vivant sans l'anéantir dans sa distinction essentielle avec la machine ? » se demande la candidate).

Le jury recommande donc aux candidats de veiller à ne pas sous-déterminer l'analyse des termes du sujet qui ne se présentent pas expressément comme des notions philosophiques, car c'est justement l'analyse précise de ces termes qui permet d'engager un travail de problématisation efficace. Pour ce faire, le jury rappelle qu'une définition gagne en rigueur à se présenter sous la forme *genre + différence spécifique*, plutôt qu'à se formuler par association : « le désir *c'est quand...* ». Elle gagne également en précision lorsqu'elle se distingue de celle de termes proches ou parfois tenus pour synonymes. Le travail de définition implique donc un travail de *distinction conceptuelle*.

Ajoutons que cette exigence de distinction et de démarcation vaut pour l'analyse du sujet dans sa globalité : pour éviter le hors-sujet, il peut ainsi être utile de se demander ce qui fait la singularité du sujet proposé *par démarcation* avec d'autres formulations voisines possibles. Déterminer ces différences constitue déjà une manière de problématiser le sujet soumis à l'examen, dans la mesure où cela contribue à montrer pourquoi il est impossible de répondre immédiatement à la question posée, ce qui doit conduire à s'interroger sur la nature du problème qui est en jeu. Ainsi, un candidat déplace à tel point le sens des termes dans l'introduction qu'il finit par changer totalement le sujet : « *L'État peut-il être injuste ?* » devient « *Peut-on critiquer l'autorité ?* ».

De la même manière le sujet « *A quoi reconnaît-on une religion ?* » est devenu « *La religion se caractérise-t-elle par son opposition à la raison ?* » : l'idée de signes ou de marques *extérieures* permettant de dire « là il y a religion » n'a pas été prise en vue. Le problème du sujet a été rabattu sur l'opposition entre croire et savoir – alors que la croyance n'est pas quelque chose qui, en tant que telle, peut se constater empiriquement.

De même, quand le libellé est « *L'État doit-il éduquer le peuple ?* », il semble difficile de traiter le sujet sans se demander s'il n'y a pas dans la notion même de peuple, en particulier s'il est présenté comme souverain, une objection majeure à l'idée qu'il doive être éduqué. Qu'est-ce que signifie éduquer ? Si l'éducation se donne principalement comme la tâche dévolue à des parents à l'égard d'enfants, une telle analogie est-elle pertinente pour penser la relation de l'État au peuple ? En quel sens l'État et le peuple constituent-ils deux entités suffisamment distinctes pour l'une puisse « éduquer » l'autre ? Le « peuple » préexiste-t-il à cette éducation comme l'intitulé du sujet le présuppose ? Que présuppose-t-on de la nature de l'État pour qu'on lui confère la fonction d'éduquer le peuple ?

Autre exemple, le sujet « *Peut-on cesser de désirer ?* » devient « *Le désir peut-il avoir une fin ?* » au sens de « terme » : la candidate ne s'est pas interrogée sur l'expression « cesser de désirer ». On aurait pourtant pu se demander si l'acte de cesser n'est pas lui-même un désir. N'est-il pas alors problématique de prétendre désirer ne plus désirer ? Le déplacement du sujet empêche également la candidate de considérer sérieusement la possibilité pour l'homme de ne plus rien désirer du tout. Ce défaut d'approfondissement du problème s'est également retrouvé dans une leçon sur « *L'être humain est-il par nature un être religieux ?* », qui a d'emblée écarté de son propos la question des pratiques religieuses et ne s'est pas interrogée sur les conséquences possibles de la *thèse* selon laquelle l'homme serait par nature un être religieux.

Le sujet ne doit donc pas être réduit à un simple prétexte pour des considérations thématiques vagues. Il doit être analysé précisément en vue de construire le problème dont la résolution progressive scandera les moments du propos. Sur le sujet « *Y a-t-il un temps pour tout ?* », une candidate a ainsi fait l'effort pour penser concrètement le problème de l'*attribution* du temps à partir des questions philosophiques classiques sur la division mathématique du temps ou la périodisation historique, en interrogeant la présupposition qu'il existerait un « bon moment » pour chaque chose et le poids des normes sociales qui font violence au temps subjectivement vécu, à partir d'exemples qui auraient certainement rencontré un écho parmi des lycéens (le



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

fou rire inopportun lors d'un enterrement, la décision de s'engager dans une relation amoureuse ou d'avoir des enfants, etc.).

2. Le développement

Si le travail de définition et de distinction est absolument nécessaire en introduction, il ne doit pas pour autant être abandonné dans le développement : il constitue au contraire un élément structurant de la dynamique de l'argumentation, qui doit tout particulièrement se retrouver dans les transitions entre les grands moments de l'exposé. Le jury ne saurait trop recommander aux candidats de soigner ces dernières puisqu'elles sont censées justifier la progression dans la résolution du problème. Trop souvent en effet, les candidats abordent dans chaque partie des thèmes plutôt que des thèses, thèmes qui semblent au jury arbitrairement choisis, et qui s'additionnent sans nécessité interne. Ainsi la leçon « *Quelle est la fonction première de l'État ?* » donne lieu au développement d'« axes » : d'abord « l'état de nature », ensuite une deuxième partie sur la liberté qui commence par un « pour continuer dans une perspective contractualiste » non justifiée, et poursuit en dernière partie en abordant « Qu'est-ce que le juste ? » introduit cette fois par un factuel « Pour sortir des théories contractualistes »... Le jury ne peut que s'interroger sur l'addition de ces positions successives où les « théories contractualistes » sont d'abord convoquées de manière doxographique, puis abandonnées sans aucune justification.

A l'intérieur de chaque partie, les références à des auteurs doivent d'abord être précises. Il s'agit donc d'éviter les simples allusions à des doctrines ou à des auteurs, souvent réduits à des slogans, des poncifs généraux, des arguments d'autorité, voire à des caricatures malheureuses. Cela ne signifie pas qu'il faille être spécialiste de l'œuvre d'un auteur pour en faire usage en leçon, mais cela suppose de maîtriser au moins les textes convoqués, afin d'éviter de soutenir des thèses fausses ou parfois à la limite de l'absurdité. Ainsi tel candidat, dans une leçon sur le sujet « *Sommes-nous toujours conscients des causes de nos désirs ?* » prétend tirer d'une référence à Spinoza l'idée selon laquelle le désir est cause de soi ou cause première, sans percevoir ce qu'une telle affirmation peut avoir de problématique par rapport aux idées développées dans l'*Éthique*. En revanche, il n'utilise pas l'idée selon laquelle les hommes sont conscients de leurs désirs mais en ignorent les causes, et ce malgré les suggestions du jury au cours de l'entretien. Le jury s'étonne parfois des « connaissances » de seconde main mobilisées par les candidats. A cet égard, les connaissances en philosophie politique se réduisent trop souvent à une vulgate fort approximative : un exemple récurrent est celui qui affirme que selon Hobbes, « l'homme est un loup pour l'homme », mais que pour Rousseau, « l'homme à l'état de nature est bon ». De même, faire de Rousseau « le théoricien de la démocratie » laisse songeur : le candidat a-t-il jamais lu les auteurs auxquels il fait référence ? Il ne s'agit même plus ici de connaissance de textes courts et canoniques tirée de manuels scolaires, certains candidats semblent réciter des sortes de « fiches bac » erronées. Mieux vaut peu de références philosophiques, mais précises, approfondies et pertinentes pour le sujet, qu'un montage de quantité de références et de textes mal maîtrisés et tournant à la doxographie. Les références doivent également être problématisées. Le jury n'attend pas des candidats qu'ils se consacrent à un long exposé dogmatique de thèses, mais qu'ils utilisent des arguments les plus précis possibles pour répondre au problème posé.

Cette instruction du problème doit enfin passer par la mobilisation d'exemples précis. Ces derniers ne doivent pas être de simples illustrations secondaires, lapidaires évoqués en fin de partie : outre le fait de donner corps aux idées avancées, ils doivent également permettre d'approfondir l'analyse, de prouver ou de contredire la validité de certains arguments. On s'étonne que telle leçon sur la religion ne soit jamais illustrée par quelque pratique religieuse ou que dans une leçon sur le vivant, aucun exemple d'être vivant ne soit jamais mobilisé ! De telles leçons, totalement désincarnées, n'auraient manifestement que peu d'écho face à des élèves, qui peineraient à s'emparer des idées avancées. Pour les leçons sur l'histoire, il est regrettable que les candidats aient si peu d'exemples de faits historiques ou de travaux d'historiens à mobiliser, et le jury rappelle qu'évoquer rapidement la Révolution française comme seul événement s'avère un peu court pour illustrer n'importe quel propos tenu sur le devenir historique ou l'historiographie. Le jury recommande donc aux candidats de penser à des exemples quand ils construisent leur réflexion lors du temps de préparation, et de ne pas hésiter à *raisonner* avec leurs exemples, ce qui suppose d'en soigner le choix. On pourrait ainsi éviter de prendre le « désir de posséder un smartphone » comme unique exemple de désir.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

III. MATRICE 2 : L'EXPLICATION DE TEXTE

Ici encore, le jury tient à rappeler les exigences méthodologiques de l'épreuve.

1. Nature de l'épreuve

Une explication de texte n'est pas l'occasion d'un exposé dogmatique sur l'auteur en général ou sur l'un des objets abordés dans le texte. Elle n'est pas non plus une paraphrase du texte, c'est-à-dire une simple répétition du texte avec d'autres mots. Comme pour la leçon, l'exigence première de l'explication de texte consiste à faire l'effort d'expliquer le texte, rien que le texte, mais tout le texte, de sa première à sa dernière ligne. Trop de candidats passent sous silence telle ou telle expression du texte – sur laquelle le jury ne manquera pas de l'interroger durant l'entretien – ou évacuent en quelques allusions la fin du texte, sans doute par manque de temps en amont, durant la préparation de l'explication.

Il faut ensuite rappeler que si la connaissance de l'auteur peut bien sûr aider à comprendre les enjeux généraux de l'extrait donné à expliquer, un texte demeure un objet singulier, dans lequel il est souvent vain de vouloir retrouver à tout prix les thèses les plus générales de l'auteur ou de l'ouvrage dont il est tiré. Il ne s'agit donc pas de chercher à rendre le texte commun ou conforme à ses propres attentes de lecteur, ou à celles, supposées, des membres du jury, mais plutôt d'insister sur ce qu'il peut contenir d'étranger, d'inattendu ou de singulier. Une candidate, qui avait à travailler sur un texte de Kant extrait de la deuxième partie de la *Métaphysique des mœurs*, a tenté à tout prix de relier la question centrale du passage, qui portait sur la définition de l'État, à ce qu'elle connaissait de la morale kantienne, s'écartant ainsi considérablement des véritables enjeux du paragraphe. Au contraire, une autre candidate, qui devait analyser un extrait de la *Phénoménologie de la perception* de Merleau-Ponty sur le temps, n'avait pas une connaissance précise des thèses de l'auteur mais est restée très attentive à la lettre du texte et a su en dégager pour l'essentiel le sens, grâce à un effort d'illustration et d'explicitation des passages les plus délicats (notamment les paradoxes temporels introduits par la présence d'un observateur, judicieusement mis en perspective grâce à un exemple plus concret, à savoir l'observation de voitures qui passent sur la route).

Les candidats doivent donc rester attentifs aux termes précis employés par l'auteur, aux formulations employées, bref, à la *lettre* du texte. C'est le déploiement des thèses, dans l'ordre même des phrases, qui doit faire l'objet précis de l'explication, et qu'un simple survol ne permet pas d'apercevoir. De ce point de vue, une certaine attention à la structure grammaticale, aux temps des verbes ou aux champs lexicaux, peuvent fournir un matériau élémentaire pour l'analyse philosophique. Il faut penser les affirmations du texte, et non leur en substituer d'autres.

Ainsi, un candidat, pour illustrer la première phrase d'un texte de Diderot – extrait de l'article « Représentants » de l'*Encyclopédie* – convoque les théories du contrat sans remarquer que Diderot affirme d'emblée que les gouvernements sont « fondés d'abord par la force ». Le candidat convoque – vaguement – Hobbes et Rousseau, sans jamais voir que l'idée de pacte ou de contrat déplace la question du côté du droit, et non de la force. Il ne s'interroge jamais non plus sur cette idée de « fondement » par la force : mobiliser ici le repère « origine/fondement » aurait permis justement de questionner la différence entre le Diderot de cet article, et les philosophes que le candidat convoque : peut-on soutenir qu'il s'agisse d'un fondement, ou est-ce une origine ? La force fait-elle le droit ?

Une autre candidate, à propos du début du chapitre II des *Deux Sources de la morale et de la religion* – « La religion statique » – veut absolument faire dire à Bergson – qu'elle affirme « bien connaître » – que la religion statique n'intéresse pas l'auteur. Son explication se fait au détriment du problème posé justement par celui-ci : le fait qu'« il n'y a jamais eu de société sans religion », ce fait incontestable que l'homme, « seul être doué de raison, est le seul aussi qui puisse suspendre son existence à des choses déraisonnables ». Tous les efforts conjoints des membres du jury pour permettre à la candidate de rendre compte de l'étonnement de Bergson dans ce texte auront été vains : la candidate ne cesse d'être aveugle à la lettre du texte.

Au contraire, une candidate, confrontée à un texte technique de Plotin (*Ennéades* I, 6, 7), fait l'effort de suivre les articulations du texte ainsi que ses arguments et ce, indépendamment de toute connaissance dogmatique au sujet de l'auteur. La volonté sans faille de s'expliquer avec le texte et de se confronter à ses



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

problèmes, l'effort pour essayer de rendre raison de l'articulation complexe entre désir, beauté et bonheur, puis l'entretien qui permet de corriger quelques erreurs, seront bien sûr récompensés par le jury.

Un autre candidat a proposé une excellente explication d'un texte extrait de *La Brièveté de la vie* de Sénèque, portant sur la « valeur » du temps. Disposant de connaissances très solides sur le stoïcisme, il a su mettre ces dernières *au service* de la lecture de détail du texte. Par une analyse rigoureuse de la progression argumentative, l'explication a cherché à rendre compte du paradoxe selon lequel le temps peut être à la fois demandé et donné avec une grande facilité, comme s'il ne s'agissait de rien, tout en étant considéré comme le bien le plus précieux, et pour le prolongement duquel les hommes seraient prêts à tout dépenser. Cette « contradiction des hommes dans leur conception du temps » a été ensuite expliquée grâce à une étude minutieuse du texte, qui a permis de faire apparaître la distinction entre l'estime et l'usage du temps ainsi que la relation entre son immatérialité et son indétermination, dans l'appréciation existentielle de sa valeur.

Si certains passages semblent résister à l'interprétation, il est aussi préférable de faire état de cette difficulté de compréhension plutôt que de chercher à la dissimuler, au nom du principe selon lequel *ce qui est passé sous silence saute aux yeux*.

Le jury recommande également aux candidats d'accorder de l'intérêt aux exemples présents dans les textes. Ces derniers ne doivent pas non plus être réduits à de simples ornements stylistiques : les auteurs ont choisi l'exemple qu'ils mobilisent, cet exemple fait sens, et il faut donc en interroger la portée philosophique, le degré de pertinence ainsi que les limites éventuelles. Si le candidat peut y ajouter un autre exemple, il ne peut en aucun cas substituer l'exemple du texte par un autre de son choix : l'exemple qui figure dans le texte, comme tout ce qui y figure, requiert explication.

Il faut enfin ajouter que les candidats disposent de la page ou des pages du texte, et donc des lignes qui précèdent l'extrait, et/ou le prolongent. Le jury encourage les candidats à en prendre rapidement connaissance puisque le plus souvent, cela permet de contextualiser le passage qu'ils ont à étudier.

2. Introduire le texte

L'exigence de singularisation du texte est celle qui doit gouverner le travail introductif consistant à déterminer, aussi précisément que possible, l'objet du texte, la difficulté à laquelle il cherche à répondre ainsi que la problématique de lecture qui en découle.

Parvenir à dégager la thèse du texte ne revient pas à en énoncer les thèmes, souvent ramenés au programme de terminale, selon la formulation : « c'est un texte sur le désir, on y parle du bonheur mais aussi de la conscience ». Les candidats ne doivent pas non plus chercher à tout prix « la thèse de l'auteur » dans une phrase du texte, censée résumer à elle seule tout le texte, ce qui s'avère le plus souvent erroné. C'est au candidat de construire cette thèse, qui présente l'angle adopté pour rendre compte de la logique argumentative du texte, à partir de ce qui en constitue la difficulté.

Toute introduction identifie aussi évidemment un problème. Quelle difficulté l'auteur pose-t-il ici ou cherche-t-il à résoudre, ou encore, quel problème la thèse ici défendue par l'auteur pose-t-elle ? Si la problématique peut se présenter au final sous la forme d'une question la plus précise possible à laquelle l'explication cherchera à répondre, elle ne saurait s'y réduire : le problème dont il est question doit être clairement construit et identifié par le candidat, comme cela doit d'ailleurs être le cas dans une explication de texte de terminale, conformément à ce que stipule l'énoncé de l'épreuve à laquelle les professeurs préparent leurs élèves (« *Il faut et il suffit que l'explication rende compte, par la compréhension précise du texte, du problème dont il est question* »). Comme pour la leçon, le travail de définition, de conceptualisation et de problématisation doit être soutenu tout au long de l'explication, jusqu'à la conclusion.

Outre le soin à apporter à ce travail de problématisation de la lecture du texte, le jury recommande également aux candidats de ne surtout pas négliger l'annonce du plan du texte. Là encore, il ne s'agit pas de découper arbitrairement des « rubriques » dans l'extrait, mais de faire apparaître le plus clairement possible les étapes logiques de l'argumentation, par une formulation précise, sans oublier d'indiquer les lignes ou paragraphes du texte concernés.

Enfin, comme il est rappelé au début de l'épreuve à chaque candidat, le texte doit être lu au jury, cette lecture faisant partie des trente minutes imparties.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

3. Deux exemples d'excellentes prestations

Deux excellentes explications de texte, très différentes, ont valu à leurs auteurs la note de 20/20.

Le premier candidat devait expliquer un extrait du *De la démocratie en Amérique* de Tocqueville. L'explication, rigoureuse, claire, informée, quasi exhaustive, tient pourtant en vingt-et-une minutes. L'entretien, souple et dynamique, permet de prolonger brillamment l'explication en soulignant les enjeux du texte, en mettant en avant les critiques possibles de la thèse de l'auteur, par la mobilisation notamment de Hegel et Marx. Avec une grande finesse et une belle réactivité, le candidat *pense* les enjeux du texte et démontre ainsi au jury toutes ses capacités de réflexion et l'étendue de sa culture philosophique.

L'autre candidat mobilise les trente minutes imparties pour expliquer pas à pas un extrait du *Discours sur l'économie politique* de Rousseau. Le texte est contextualisé avec bonheur – informé par les lignes qui précèdent et suivent le passage à expliquer – le problème clairement identifié, chaque expression étudiée avec soin, tout comme les exemples mobilisés par l'auteur. Reste un point aveugle de cette explication : la dimension problématique de la thèse même de l'auteur, pour laquelle aux lois ne suffit pas, les hommes devant aimer les lois et les gouvernements éduquer les peuples pour les rendre sages. L'entretien permet alors notamment d'initier une réflexion critique sur le texte, ce qui permet au candidat de compléter judicieusement son propos.

En conclusion, le jury salue l'engagement des candidats dans la préparation du concours, candidats qui sont souvent dans des situations professionnelles difficiles. Il les encourage cependant à travailler bien en amont de l'oral lui-même les notions au programme, sans se limiter à la consultation de manuels scolaires, mais en lisant longuement les auteurs afin de mieux maîtriser leurs références.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

SUJETS CHOISIS À L'ÉPREUVE D'ADMISSION

MATRICE 1

LE DÉSIR

- Les désirs ont-ils nécessairement un objet ?
- Un désir peut-il être coupable ?
- Faut-il hiérarchiser les désirs ?
- Peut-on vivre sans désir ?
- Le désir est-il ce qui nous fait vivre ?
- Peut-on distinguer entre de bons et de mauvais désirs ?
- Pouvons-nous désirer ce qui nous nuit ?
- Le désir est-il l'essence de l'homme ?
- Qu'est-ce qu'un désir satisfait ?
- Peut-on maîtriser ses désirs ?
- Y a-t-il une limite au désir ?
- Sommes-nous toujours conscients des causes de nos désirs ?
- Peut-on cesser de désirer ?
- Le désir est-il aveugle ?
- Sommes-nous prisonniers de nos désirs ?

L'ÉTAT

- L'État a-t-il pour but de maintenir l'ordre ?
- À quoi tient la force de l'État ?
- Y a-t-il un État idéal ?
- Faut-il limiter le pouvoir de l'État ?
- L'État est-il toujours juste ?
- Le pouvoir de l'État est-il arbitraire ?
- Serions-nous plus libres sans État ?
- Peut-on désobéir à l'État ?
- L'État peut-il renoncer à la violence ?
- L'État doit-il veiller au bonheur des individus ?
- L'État doit-il éduquer le peuple ?
- Quelle est la fonction première de l'État ?
- Doit-on tout accepter de l'État ?

L'HISTOIRE

- Peut-on prédire l'histoire ?
- La connaissance historique est-elle une interprétation des faits ?
- L'histoire a-t-elle un sens ?
- Un peuple se définit-il par son histoire ?
- Peut-on échapper au cours de l'histoire ?
- Tout est-il historique ?
- Peut-on changer le cours de l'histoire ?
- Y a-t-il une logique dans l'histoire ?
- L'histoire a-t-elle un commencement et une fin ?
- L'histoire est-elle une science comme les autres ?
- À quoi sert l'histoire ?
- La connaissance historique est-elle utile à l'homme ?
- Pourquoi s'intéresser à l'histoire ?
- L'histoire est-elle le récit objectif des faits passés ?



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

LA RELIGION

- La religion rend-elle meilleur ?
- À quoi reconnaît-on une religion ?
- Une religion peut-elle se passer de pratiques ?
- Les religions peuvent-elles être objets de science ?
- La religion est-elle contraire à la raison ?
- La religion relie-t-elle les hommes ?
- Une société sans religion est-elle possible ?
- Y aura-t-il toujours des religions ?
- L'être humain est-il par nature un être religieux

LE VIVANT

- Que pouvons-nous espérer de la connaissance du vivant ?
- Quelle est la valeur du vivant ?
- Le vivant n'est-il qu'une machine ingénieuse ?
- Y-at-il une limite à la connaissance du vivant ?
- Y a-t-il une hiérarchie du vivant ?
- Peut-on traiter un être vivant comme une machine ?
- Qu'est ce qui rapproche le vivant de la machine ?
- La connaissance du vivant peut-elle être désintéressée ?
- En quel sens le vivant a-t-il une histoire ?
- Pourquoi étudier le vivant ?
- Le vivant obéit-il à une nécessité ?
- Le vivant est-il entièrement connaissable ?
- Avons-nous des devoirs envers les autres êtres vivants ?

LE TEMPS

- Peut-on ralentir la course du temps ?
- Le temps est-il la marque de notre impuissance ?
- Y a-t-il une irréversibilité du temps ?
- Dans quelle mesure le temps nous appartient-il ?

MATRICE 2

L'ÉTAT

- Diderot, article « Représentants », *Encyclopédie*, Œuvres politiques, Paris, Classiques Garnier, 1963, p.46-47 ; de « Ce n'est que par des degrés » à « qu'il convient d'y porter ».
- Kant, *Métaphysique des mœurs*, II, « Doctrine du droit », II, §45, Paris, GF Flammarion, 1994, p.128 ; de « Un État (civitas) » à « dans le cas concerné ».
- Kant, *Métaphysique des mœurs*, II, « Doctrine du droit », II, §49, remarque A, Paris GF Flammarion, 1994, p.134-135 ; de « L'origine du pouvoir suprême » à « quelle qu'en soit l'origine ».
- Nietzsche, *Humain, trop humain*, I, VIII, § 472, Paris, Gallimard, 1968, p.281-282 ; de « Enfin – on peut l'affirmer » à « triompher de celui-ci ».
- Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, Avant-propos, Paris, Robert Laffont, 1996, p.187-188 ; de « Considérant donc l'honneur » à « ce qu'ils étaient autrefois ».
- Machiavel, *Le Prince*, chapitre V, Paris, Le Livre de Poche, 1962, p.39-41 ; de « Quand les pays » à « par les Florentins ».
- Rousseau, *Sur l'Économie politique*, Écrits politiques, Paris, Gallimard Pléiade, 1964, p.251-252 ; de « C'est beaucoup que d'avoir » à « d'aller jusque-là ».
- Rousseau, *Du Contrat social*, IV, VII, Paris GF Flammarion, 2001, p.178-179 ; de « Il y a donc une profession de foi » à « ne sont que leurs officiers ».
- Schopenhauer, *Le Monde comme volonté et comme représentation*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, p.433-434 ; de « aux yeux de la morale » à « contre toute transgression ».



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- Spinoza, *Traité Théologico-Politique*, VII, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p.321-323 ; de « les lois » à « droit de chacun ».
- Spinoza, *Traité théologico-politique*, XX, Paris, GF Flammarion, 1965, p.329-330 ; de « Des fondements de l'État » à « de son propre décret ».
- Spinoza, *Traité théologico-politique*, XVII, 2, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p.537-539 ; de « Cependant, pour comprendre » à « leurs tyrans craignent le plus ».
- Spinoza, *Traité Théologico-Politique*, XVII, 4, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p.541, de « Que la conversation de l'État » à « que les seconds ».
- Spinoza, *Traité Théologico-Politique*, XVI, Paris, GF Flammarion, 1965, p.268-269 ; de « Ainsi cet État » à « rien ajouter à cela ».

L'HISTOIRE

- Arendt, *La crise de la culture*, « Le concept d'histoire », Paris, Gallimard, 1989, p.59-60 ; de « Voici la mortalité » à « avait été perdu ».
- Bergson, *La pensée et le mouvant*, Introduction, Paris, Presses Universitaires de France, 1969, p.16-17 ; de « C'est dire qu'il faut » à « pas encore des signes ».
- Comte, *Cours de Philosophie positive*, « Physique sociale », Paris, Herman, 1975, p.150 ; de « Enfin, on doit noter » à « leur enchaînement graduel ».
- Cournot, *Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique*, Paris, Hachette, 1851, p.201-202 ; de 'S'il n'y a pas d'histoire » à « celle d'une partie d'échecs ».
- Cournot, *Considérations sur la marche des idées et des évènements dans les temps modernes*, tome 1, livre 1, chapitre 1, Paris, Hachette, 1872, p.6-7 ; de « Sans distinction » à « ses péripéties et son dénouement ».
- Hegel, *La Raison dans l'histoire. Introduction à la philosophie de l'histoire*, Paris, Plon 10/18, 1965, p.48-49 ; de « La réflexion philosophique » à « les Peuples ».
- Kant, *Conjectures sur le commencement de l'histoire humaine*, in *Œuvres*, II, Paris, Gallimard Pléiade, 1985, p.503-504 ; de « Il est sans doute permis » à « que sur des documents ».
- Merleau-Ponty, *Résumés de cours (Collège de France 1952-1960)*, Paris, Gallimard, 1968, p.45-46 ; de « L'acte historique » à « dans une initiative humaine ».
- Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, livre IV, Paris, GF Flammarion, 1966, p.309-310 ; de « il s'en faut bien » à « pour rendre sa lecture agréable ».
- Schopenhauer, *Le monde comme volonté et représentation*, tome II, Supplément au livre III, chapitre 38, Paris, Presses Universitaire de France, 1966, p 1178 ; de « Seule l'histoire » à « ce qu'elle ignorait entièrement ».

LE DÉSIR

- Freud, *Cinq leçons sur la psychanalyse*, Paris, Payot, 1924, p.36-38 ; de « l'examen d'autres malades » à « l'on triomphe du désir ».
- Freud, *Cinq leçons sur la psychanalyse*, Paris, Payot, 1924, p.78-79 ; de « Voyons maintenant » à « dans notre nature ».
- Hegel, *Esthétique*, volume 1, « Introduction à l'esthétique », II, I, 3, Paris, Champs Flammarion, 1979, p.66-67 ; de « L'esprit, par son côté naturel » à « par les choses et s'y rapportant ».
- Levinas, *Totalité et Infini. Essai sur l'extériorité*, Paris, Le livre de Poche, 1971, p.22 ; de « Le désir métaphysique » à « pourrait-on dire, de sa faim ».
- Locke, *Essai sur l'entendement humain*, II, 21, §46, Paris, Librairie générale française, 2009, p.427-428 ; de « Ainsi en considérant » à « entièrement libres à cet égard ».
- Mill, *De la Liberté*, Paris, Folio Essais, 1990, p.151-152 ; de « On concèdera probablement » à « parce qu'elle n'en fabrique justement pas ».
- Plotin, *Ennéades*, I, 6, 7, Paris, Les Belles Lettres, 2002, p.139-141 ; de « Il faut donc encore remonter » à « quelle beauté manquerait encore ? »
- Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, I, Paris, GF Flammarion, 2008, p.80-81 ; de « L'homme Sauvage » à « sont la douleur et la faim ».
- Sartre, *L'Être et le Néant*, Paris, Gallimard, 1976, p.428 ; de « On connaît cette formule » à « le désir est consentement au désir ».



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- Schopenhauer, *Le monde comme volonté et comme représentation*, III, §38, Paris, Presses Universitaires de France, 2004, p.252-253 ; de « Tout vouloir » à « éternellement altéré ».

LA RELIGION

- Augustin, *De l'Utilité de la foi*, Œuvres philosophique complètes, tome I, XIII, 29, Paris, Les Belles Lettres, 2018, p.1284-1285 ; de « A cette difficulté » à « avant tout avoir la foi ».
- Bergson, *Les Deux sources de la morale et de la religion*, Paris, GF Flammarion, 2012, p.91 ; de « Que sera-ce » à « une loi de la nature »
- Bergson, *Les Deux sources de la morale et de la religion*, chapitre II, Paris, GF Flammarion, 2012, p.177-178 ; de « Le spectacle de ce que furent » à « des choses déraisonnables ».
- Diderot, *article « Irréligieux »*, Encyclopédie, *Diderot. Choix d'articles de l'Encyclopédie*, Paris, CTHS, 2001, p.547-548 ; de « Irréligieux » à « dans son acceptation générale ».
- Freud, *L'Avenir d'une illusion*, Paris, Presses universitaires de France, 2008, p.50-51 ; de « Je vous contredis » à « Aux anges et aux moineaux ».
- Kant, *La Religion dans les limites de la simple*, III, 1,5, Paris, Vrin, 1994, p.134 ; de « Comme toute religion » à « à la répandre ».
- Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, livre IV, Paris, GF Flammarion, 1966, p.385 ; de « Les plus grandes idées » à « est toujours uniforme ».
- Russel, *Pourquoi je ne suis pas chrétien*, Paris, Les Belles Lettres, 2014, p.261-262 ; de « Le sentiment de la peur » à « les apaiser complètement ».

LE VIVANT

- Arendt, *Condition de l'homme moderne, prologue*, Paris, Agora Pocket, 1961, p.34-35 ; de « L'émancipation, la laïcisation de l'époque moderne » à « ni à ceux de la politique ».
- Aristote, *De l'âme*, II, 4, Paris, Vrin, 1972, p.87-89 ; de « l'âme est cause de principe » à « qui n'ait la vie en partage ».
- Bergson, *L'Évolution créatrice*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p.102-104 ; de « Que la condition nécessaire » à « jusque dans ses adaptations ».
- Bergson, *L'Évolution créatrice*, introduction, Paris Presses Universitaires de France, 1941, p.VI ; de « Mais de là » à « nous n'aurions jamais pensé ».
- Bergson, *Les Deux sources de la Morale et de la Religion*, Paris, GF Flammarion, 2012, p.187-188 ; de « Maintenant, la vie une fois posée » à « complication de plus en plus haute ».
- Comte, *Cours de philosophie positive*, tome 3, Paris, Bachelier, 1838, p.301-302 ; de « l'idée de vie » à « conséquences externes ».
- Descartes, *Les Passions de l'âme*, in *Œuvres et lettres*, article 4-6, Paris, Gallimard Pléiade, 1937, p.696-697 ; de « Ainsi, à cause » à « son mouvement cesse d'agir ».
- Diderot, *Le Rêve d'Alembert*, Paris, GF Flammarion, 2002, p.104-105 ; de « ou qui ne jouisse ».
- Hegel, *Esthétique*, Paris, Champs Flammarion, 1979, p.172-173 ; de « A la question de savoir » à « des mouvements des membres, etc. ».
- Lucrèce, *De la nature des choses*, chant II, Paris, Librairie générale Française, 2002, p.239-241 ; de « Les choses, à présent » à « quel ordre ils présentent ».

LE TEMPS

- Alain, *Éléments de Philosophie*, Paris, Gallimard, 1940, p.81-82 ; de « Examinez et retournez cette pensée » à « ont grandeur et forme ».
- Alain, *Éléments de Philosophie*, Paris, Gallimard, 1940, p.78-79 ; de « L'aiguille de ma montre » à « parcourues par une aiguille ».
- Bergson, *La Pensée et le Mouvant*, in *Œuvres*, Paris Presses Universitaire de France, 1984, p.1264-1265 ; de « Par le seul fait de s'accomplir » à « symphonies des musiciens futurs ».
- Cournot, *Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique*, chapitre XX, Paris, Hachette, 1912, p.447 ; de « bornons-nous » à « jamais produits ».
- Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945, p.482 ; de « Cette idée du temps » à « autre chose qu'elle-même ».
- Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945, p.470-471 ; de « On dit que le temps passe » à « comme l'orage à l'horizon ».



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

-
- Sartre, *L'être et le néant*, IV, I, II, Paris, Gallimard, 1976, p.556-557 ; de « C'est le futur qui décide » à « un passé mort et vivant à la fois ».
 - Sénèque, *Lettres à Lucilius*, Lettre 1, Paris, GF Flammarion, 1992, p .29 ; de « Fais-le, mon cher Lucilius » à « ne peut rendre ».
 - Sénèque, *La Brièveté de la vie*, Paris, Arléa, 1995, p.190-191 ; de « Je m'étonne toujours » à « ce qui nous fera défaut à m'improvisiste ».



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

IV - INDICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET NOTE DE COMMENTAIRE

1. Indications réglementaires

Les épreuves du concours du CAPES interne de philosophie et du concours d'accès à l'échelle de rémunération correspondante de la session 2017 sont définies par l'arrêté du 27 avril 2011 publié au *Journal officiel* du 3 mai 2011. Nous reproduisons les dispositions réglementaires qui figurent dans cet arrêté.

ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE DU CAPES

Section philosophie

A. -Épreuve d'admissibilité

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle définie à l'annexe (coefficient 1).

B. -Épreuve d'admission

Épreuve professionnelle : analyse d'une situation d'enseignement.

Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier proposé par le jury dans le cadre d'un programme renouvelable par tiers tous les deux ans et se rapportant au programme des classes terminales. L'entretien a pour base la situation d'enseignement et doit être étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de la préparation : deux heures.

Durée de l'épreuve : une heure et quinze minutes maximum (exposé : trente minutes maximum ; entretien : quarante-cinq minutes maximum) ; coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

2. Note de commentaire relative à l'épreuve d'admissibilité du CAPES interne de philosophie

Le jury attend tout d'abord des candidats que leur analyse témoigne d'une bonne connaissance de la discipline « Philosophie », de ses différentes composantes et de ses enjeux. Il attend donc qu'ils connaissent les programmes et les compétences que la discipline a pour objectif de faire acquérir aux élèves, mais également qu'ils maîtrisent les savoirs académiques et les choix théoriques essentiels que supposent ces programmes.

Cette connaissance doit être accompagnée d'une réflexion sur la didactique de la discipline devant permettre une véritable analyse de l'activité décrite dans le dossier, au regard des objectifs de la discipline « Philosophie ».

Le candidat veillera ainsi à évoquer les éléments qui ont présidé à ses choix d'enseignement (programmes, projet pédagogique de l'année ou de la période, acquis des élèves, références bibliographiques, etc.), les objectifs de la ou des séance(s) ou séquence(s) qui font l'objet du compte rendu, les supports et les modalités choisies pour réaliser ces objectifs (textes des traditions philosophiques, références culturelles, ressources numériques, etc.). Il évaluera le déroulement de la réalisation pédagogique choisie ainsi que les résultats obtenus au regard des choix initiaux et des objectifs visés.

Le jury attend également une analyse pédagogique de l'expérience d'enseignement, analyse que le candidat veillera à ne pas confondre avec l'analyse didactique.

Le jury sera sensible, avant tout, à la prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée : il s'agit moins, en effet, de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » ou réussie dans tous ses aspects, que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

De même, le jury n'entend pas privilégier telle réalisation pédagogique plutôt que telle autre : ces réalisations peuvent être de durée variée, devant des groupes de niveau et de taille également variés, mais elles doivent concerner la discipline « Philosophie » et être fondées sur une réelle réflexion didactique. Il faut éviter, cependant, étant donné la longueur de l'écrit demandé (6 pages), de tomber à la fois dans l'écueil d'une micro-analyse détaillée de séance – qui ne serait pas rattachée à une séquence – et dans celui d'un parcours trop rapide d'un ensemble de séquences étalées sur une année scolaire entière. Peuvent également être envisagées des expériences conduites dans le cadre de l'accompagnement personnalisé ou dans celui de projets pluridisciplinaires (intervention en classe de première de seconde). Quelle que soit la réalisation retenue par le candidat, c'est la pertinence du choix au regard des enjeux disciplinaires qui sera appréciée.

Le jury sera également attentif à la précision et à la clarté du compte rendu de l'expérience choisie. Le jury doit pouvoir se faire une idée précise de l'expérience d'enseignement qui a été conduite afin d'en apprécier ensuite l'analyse. Sans se perdre dans les détails, le candidat veillera donc à donner au jury tous les éléments requis pour se représenter et pour comprendre ce qui a été réalisé. Le jury pourra d'ailleurs demander des compléments d'information au moment de l'épreuve orale, s'il souhaite revenir sur le dossier.

S'agissant de candidats à un CAPES de philosophie qui, inévitablement, auront à enseigner la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des prérequis auxquels le jury veillera avec une très grande rigueur. Seront appréciées également la qualité et la clarté de la présentation formelle, ainsi que la maîtrise du traitement de texte qu'elle manifeste.

Pour éclairer le jury et étayer ses analyses, le candidat pourra joindre des documents ou des travaux réalisés dans le cadre de l'activité décrite. Ces documents ou ces travaux peuvent être de nature variée : plan de séquence, document pédagogique conçu pour les élèves, sujet(s) de devoir, exercice(s), copie corrigée, transcription d'oral, programme de travail personnalisé, etc. C'est la pertinence du choix et l'intérêt du document au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués.

Les critères d'appréciation du jury porteront donc sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite au regard de la discipline et de ses enjeux ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite, maîtrise qui se manifestera par une mise en perspective de l'activité, appuyée sur les connaissances académiques indispensables, sur la connaissance des programmes et de leurs finalités, celle du socle de compétences et de ses finalités, ainsi que sur la prise en compte de l'organisation des apprentissages dans le temps et dans le cursus scolaire ;
- la structuration du propos ainsi que la précision et la clarté du compte rendu de l'activité décrite ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée, incluant la capacité à l'analyse didactique et la distinction entre analyse didactique et analyse pédagogique ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Le jury attachera une attention particulière aux capacités d'analyse de l'activité choisie, fondées sur la prise de recul et sur la justification des choix opérés par le candidat.

Dès lors, appliquées au dossier de RAEP, les normes sur la base desquelles seront évalués les dossiers peuvent être rapportées aux trois points suivants :

- un contenu scientifique déterminé : textes ou problématiques philosophiques, approche philosophique d'un champ clairement délimité de la réalité (la société, la technique, les pratiques scientifiques, etc.) ;
- une structure argumentative consolidée : rigueur et clarté de la démonstration, mise au jour d'enjeux théoriques significatifs, cohérence et portée globale du projet ou de la pratique pédagogique convoqués ;
- des capacités langagières avérées : fermeté et sobriété rhétoriques, syntaxe et morphologie irréprochables.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Annexe

ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DU CONCOURS INTERNE DU CAPES

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21/29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

À la suite de la publication de ces nouvelles dispositions, le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a publié et mis en ligne une série de « notes de commentaire » relatives à cette épreuve 1.

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

STATISTIQUES

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
POSTES OFFERTS	CAPES INT.	15	15	16	17	15	15	45
	CAER	10	14	18	16	17	14	22
	TOTAL	25	29	34	33	32	29	67
INSCRITS	CAPES INT.	304	284	255	256	284	284	299
	CAER	136	136	114	107	110	122	102
	TOTAL	440	420	369	363	394	406	401
RECEVABLES / NON ÉLIMINÉS	CAPES INT.	119	117	131	126	148	127	154 (= 51,51% des inscrits)
	CAER	66	77	71	59	69	61	66 (= 64,71% des inscrits)
	TOTAL	185	194	202	185	217	188	220
MOY. CANDIDATS NON ÉLIMINÉS	CAPES INT.	8,74	7,92	8,48	8,86	9,12	9,38	10,51
	CAER	9,03	8,51	9,27	9	9,75	9,79	10,33
	TOTAL	8,88	8,21	8,87	8,93	9,43	9,58	10,42
ADMISSIBLES	CAPES INT.	35	31	39	46	42	44	100 (= 64,94% des non éliminés)
	CAER	23	28	32	26	36	35	45 (= 68,18% des non éliminés)
	TOTAL	58	59	71	52	78	79	145
MOY. ADMISSIBLES	CAPES INT.	12	12	12	12	12	12	12
	CAER	12	12	12	12	12	12	12
	TOTAL	12						
PRÉSENTS À L'ORAL	CAPES INT.	45	43	39	45	42	44	95 (= 95% des admissibles)
	CAER	13	15	20	24	33	32	44 (= 97,98% des admissibles)
	TOTAL	58	58	59	69	75	76	139
MOY. DE L'ORAL	CAPES INT.	8,53	8,81	9,59	9,69	8,81	10,39	10,47
	CAER	10,36	7,19	9,8	8,97	8,67	9,53	9,82
	TOTAL	9,44	8	8,54	9,33	8,74	9,96	10,14



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

NOMBRE ADMIS sur liste principale	CAPES INT.	15	15	16	17	15	15	45
	CAER	10	14	14	13	15	14	22 (= 50% des non éliminés)
	TOTAL	25	29	30	30	30	29	67
MOY. DES ADMIS	CAPES INT.	12,92	13,50	12,65	12,78	12,8	13,33	12,58
	CAER	13,6	9,21	10,43	10,26	11,91	12,24	12,27
	TOTAL	12,32	10,5	10,96	11,11	12,35	12,78	12,42



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

RÉPARTITION PAR ANNÉE DE NAISSANCE

Concours EBH ACCES ECHELLE REMUNERATION CAPES (PRIVE)

Année de naissance	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
1959	1	1	1	0
1960	1	0	0	
1961	1	0	0	
1962	1	1	1	1
1963	1	0	0	
1965	2	1	1	0
1966	1	1	1	1
1968	4	3	2	0
1969	1	0	0	
1970	4	2	1	0
1971	7	5	4	1
1972	4	2	1	1
1973	7	5	4	0
1974	7	5	2	0
1975	4	4	1	0
1976	1	1	1	0
1977	4	2	0	
1978	1	1	1	1
1979	5	3	2	1
1980	4	2	2	2
1981	4	3	2	1
1982	3	2	2	2
1983	4	4	1	0
1984	4	1	0	
1985	4	3	3	2
1986	5	4	3	2
1987	5	3	2	1
1988	7	3	3	2
1989	1	1	1	1
1990	1	1	1	1
1991	1	1	1	1
1992	2	1	1	1

Concours EBI CAPES INTERNE (PRIVÉ)

Année de naissance	Nbre d'inscrits	Nbre de présents	Nbre d'admissibles	Nbre d'admis
1956	1	1	0	
1957	1	1	0	
1959	1	1	1	1
1960	4	1	0	
1961	2	1	1	1



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

1963	2	1	1	0
1964	5	2	1	0
1965	6	3	0	
1966	1	0	0	
1967	6	2	0	
1968	10	5	4	2
1969	7	3	2	1
1970	3	3	3	1
1971	12	9	7	2
1972	7	4	3	1
1973	5	2	2	0
1974	6	1	0	
1975	7	4	2	0
1976	10	3	1	1
1977	16	7	6	1
1978	10	3	2	0
1979	12	6	2	2
1980	18	13	6	3
1981	7	4	3	0
1982	16	7	6	5
1983	10	4	3	2
1984	11	10	6	2
1985	24	8	6	2
1986	11	5	4	3
1987	10	6	4	4
1988	15	11	9	3
1989	15	10	6	4
1990	8	4	3	3
1991	10	4	2	1
1992	7	5	4	0
1993	2	0	0	
1995	1	0	0	



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Répartition par sexe – 2019

Concours EBI CAPES INTERNE (PUBLIC)

	Nbre inscrits	Nbre présents	Nbre admissibles	Nbre présents	Nbre admis
FEMME	127	70	49	47	23
HOMME	172	84	51	48	22

Concours EBH ACCES ECHELLE REMUNERATION CAPES (PRIVE)

	Nbre inscrits	Nbre présents	Nbre admissibles	Nbre présents	Nbre admis
FEMME	54	36	25	24	11
HOMME	48	30	20	20	11